

cela va de soi, se disent entre eux: ce qui est bon à prendre est bon à rendre. Pourquoi deux poids et deux mesures? Pourquoi la politique nationale ne doit-elle pas dépasser Montréal? Pourquoi ne pas l'appliquer aussi à l'Est jusqu'à Sydney? Les houilleurs néo-écossais envisagent la question de cette manière et il est difficile de les en blâmer. Jusqu'ici, cependant, le Gouvernement n'énonce d'autre proposition que celle de faire résoudre le problème par les chimistes et les savants.

Comme de raison, on peut citer l'embargo sur le charbon russe. Mais assurément aucun honorable député n'attache une grande importance à cette interdiction. Elle écarte 300,000 tonnes de charbon russe importé annuellement, tandis que nous recevons chaque année 18 millions de tonnes de houille américaine. Elle prohibe l'importation de deux ou trois millions de dollars de charbon russe sans empêcher l'entrée d'environ cent millions de dollars d'autre houille. En réalité, le premier ministre ne voit pas dans l'embargo sur le charbon russe une solution ou même le commencement de la solution du problème national de la houille, car il annonce triomphalement l'importation d'un million de tonnes de charbon gallois, indiquant que cela fait partie de sa politique de commerce impérial. L'interdiction dont est frappé le charbon russe est destinée, semble-t-il, à encourager l'importation de la houille galloise. Il a apparemment oublié les 13,000 mineurs de la Nouvelle-Ecosse qui attendent encore son exposé d'une politique nationale du combustible.

M. ERNST: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. ILSLEY: Je sais ce que l'honorable député va demander.

M. ERNST: L'honorable député s'attend-il que le Gouvernement annoncera les relèvements de droits douaniers dans le discours du trône ou bien dans l'exposé budgétaire?

M. ILSLEY: Le parti conservateur n'a pas du tout posé d'abord la question nationale du combustible comme une question de politique douanière. Le discours du trône devrait certes en faire mention, c'est là que les gens de la Nouvelle-Ecosse comptaient en trouver avis. Ce n'est pas une question négligeable en Nouvelle-Ecosse ou en Alberta. Dernièrement, la législature de la Nouvelle-Ecosse a adopté une résolution fort radicale par laquelle elle demande au Gouvernement d'énoncer ses propositions quant à une politique nationale du combustible.

L'hon. M. VENIOT: La législature du Nouveau-Brunswick aussi.

[M. Ilsley.]

M. ILSLEY: La législature du Nouveau-Brunswick aussi, dit l'honorable député. Et des délégations sont venues à Ottawa à ce sujet. Donc, si le premier ministre, ne s'était pas désintéressé de la question, il en aurait parlé dans le discours du trône. Je voudrais bien savoir où se trouvaient les représentants des régions houillères. Depuis que je fais partie de la Chambre, l'honorable député de Cumberland (M. Smith) demande l'application d'un droit prohibitif sur le charbon étranger; l'honorable député de Pictou (M. Cantley) demande un droit de \$1.50 par tonne et l'honorable député de Cap-Breton-Sud (M. MacDonald) veut des droits aussi élevés que possible. Comment se fait-il que ces honorables collègues aient permis cette omission? Et où peut bien se trouver le ministre de la Nouvelle-Ecosse? Que faisait-il quond on a préparé un discours du trône omettant toute mention de la politique nationale du combustible?

M. ERNST: L'honorable député voudrait-il que le tarif fût mentionné dans le discours du trône?

M. ILSLEY: J'ai déjà répondu à cette question. Il y a maintenant une autre question que je désire discuter: celle des pensions aux vieillards. Si l'on a surtout insisté sur la question de la politique nationale du combustible dans la province de la Nouvelle-Ecosse lors des dernières élections c'est la promesse des pensions aux vieillards qui a eu le plus de succès. On a préparé des listes de tous les vieillards pouvant recevoir ces pensions. Les organisateurs du parti conservateur allèrent voir ces gens et leur promirent qu'aussitôt après le changement de gouvernement, le cas échéant, des pensions de vieillesse leur seraient versées entièrement par le gouvernement fédéral. J'ai ici un rapport des paroles que le premier ministre a prononcées dans la Nouvelle-Ecosse en juillet dernier:

Je vous le dis, si le parti conservateur arrive au pouvoir, nous ferons supporter les pensions de vieillesse au trésor fédéral, de sorte que les provinces n'aient pas à contribuer un sou et que celles pour qui le fardeau semble trop lourd puissent en profiter avec toutes les autres provinces du pays. Le premier ministre a soulevé à ce sujet une question d'ordre constitutionnel. S'il est légal de payer 50 p. 100, pourquoi ne le serait-il pas de payer 100 p. 100? Nous adopterons une loi nous permettant de payer le tout et elle sera constitutionnelle.

Et le ministre des Pêcheries (M. Rhodes) a dit que si cela ne se faisait pas dès la première session du Parlement, il quitterait la vie publique pour toujours. On dit qu'il est même allé plus loin et il me reprendra si je fais erreur. Je sais qu'il a dit ce que je viens de répéter, mais je ne suis pas sûr de moi au sujet de ce que je vais ajouter. Il aurait dit que si cela ne se faisait pas dans les trois mois